

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°30-2022-129

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de la Santé- délégation départementale du Gard /**

30-2022-12-28-00002 - Arrêté ARS Occitanie portant organisation du tour de garde des transports sanitaires pour le département du Gard - 1er trimestre 2023 (23 pages)

Page 3

## **Prefecture du Gard /**

30-2022-12-28-00001 - Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation du projet de contournement ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et au classement de la future voirie en route express. (8 pages)

Page 27

## **Prefecture du Gard / DCL**

30-2022-12-29-00003 - AP de délégation de signature confiant la suppléance du poste de Mme la préfète du Gard au sous-préfet d'Alès pour le 04 janvier 2023 de 6h à 22h (2 pages)

Page 36

Agence Régionale de la Santé- délégation  
départementale du Gard

30-2022-12-28-00002

Arrêté ARS Occitanie portant organisation du  
tour de garde des transports sanitaires pour le  
département du Gard - 1er trimestre 2023

ARRETE ARS Occitanie Portant organisation du tour de garde des transports sanitaires  
pour le département du Gard – 1<sup>er</sup> Trimestre 2023 -

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'OCCITANIE**

**VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L 6311-1, L 6311-2, L 6312-1 à L 6312-5,  
R 6311-2, R 6312-17-1 à R 6312-23-2, R6312-29 à R6312-43 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé  
et aux territoires ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de  
santé ;

**VU** le décret n°2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**VU** le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires  
prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux  
patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la  
nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier Jaffre, Directeur général de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**VU** le décret n°2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur  
participation à la garde ;

**VU** le décret n°2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la  
compétence des sapeurs-pompier ;

**VU** l'arrêté du 05 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel SAMU-transports sanitaire portant  
organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière ;

**VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées  
pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**VU** l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le montant et les modalités de versement de l'indemnité de  
substitution pour la mobilisation d'un service d'incendie et de secours sur un secteur non couvert par  
une garde ambulancière ;

**VU** l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde  
prévue à l'article R6312-19 du code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux critères, aux modalités de désignation ainsi qu'aux obligations  
et missions de l'association des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan  
départemental ;

**VU** l'arrêté n°2022-3269 du 01 juillet 2022 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde  
et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Gard ;

**VU** la circulaire DSC/DHOS/2009 n°192 du 14 octobre 2009 relative à l'application de l'arrêté du 24  
avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personnes  
et de l'aide médicale urgente et de l'arrêté du 05 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel  
portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière ;

VU l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

VU la décision de l'ARS Occitanie n°2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature de Monsieur Didier Jaffre, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à Monsieur Claude Rols ;

**CONSIDERANT** la réunion du sous-comité des transports sanitaires du 08 décembre 2022 et l'avis issu du sous-comité des transports sanitaires lors de la consultation électronique du 16 décembre 2022 ;

**SUR** proposition du Directeur Départemental de l'ARS du Gard ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La garde ambulancière départementale du Gard est assurée aux jours et heures suivants de 06h à 14h, de 14h à 22h et de 22h à 06h sur les secteurs : Le Vigan-Anduze (01-02), Alès-Haute vallées de la Cèze (03-04), Gard Rhodanien (05), Grand Nîmes (GN), Terre de Camargue (10).

Pour les Secteurs de l'Uzège (06) et du Beaucairois (07) les horaires sont de 06h à 14h et de 14h à 22h. Un Inter-secteur (Nîmes) de 22h à 06h est mise en place.

Les tableaux de garde par secteur joints en annexe sont validé pour le 1<sup>er</sup> Trimestre 2023.

**ARTICLE 2** : Le tour de garde départemental s'impose aux entreprises de transports sanitaires pour le 1<sup>er</sup> Trimestre 2023 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le respect du cahier des charges relatif à l'organisation de la garde et de la réponse à la demande des transports sanitaires urgents dans le département du Gard.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : Le Directeur Départemental de l'ARS du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le **28 DEC. 2022**

P./le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental du Gard

Claude ROLS

janv-23

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Jours</b>	2	3	4	5	6	7	8
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS		
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS		
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS		
<b>Jours</b>	9	10	11	12	13	14	15
De 6h à 14h	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	BRIGNOLO
De 14h à 22h	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	AIGOUAL	VIGANAISES
De 22h à 6h	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	CIGALOISES	LE VIGAN
<b>Jours</b>	16	17	18	19	20	21	22
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
<b>Jours</b>	23	24	25	26	27	28	29
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	CIGALOISES	THEROND	THEROND
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	THEROND	VIGANAISES	LE VIGAN
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO
<b>Jours</b>	30	31					
De 6h à 14h	CIGALOISES	VIGANAISES					
De 14h à 22h	THEROND	LE VIGAN					
De 22h à 6h	AIGOUAL	BRIGNOLO					

FEVRIER 2023

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Jours			1	2	3	4	5
De 6h à 14h			THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	AIGOUAL
De 14h à 22h			CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	BRIGNOLO	CIGALOISES
De 22h à 6h			AIGOUAL	BRIGNOLO	AIGOUAL	LE VIGAN	THEROND
Jours	6	7	8	9	10	11	12
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
Jours	13	14	15	16	17	18	19
De 6h à 14h	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	BRIGNOLO
De 14h à 22h	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	AIGOUAL	LE VIGAN
De 22h à 6h	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	THEROND	VIGANAISES
Jours	20	21	22	23	24	25	26
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS		
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS		
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS		
Jours	27	28					
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS					
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS					
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS					

mars-23

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Jours</b>			1	2	3	4	5
De 6h à 14h			GARDONS	GARDONS	GARDONS		
De 14h à 22h			GARDONS	GARDONS	GARDONS		
De 22h à 6h			GARDONS	GARDONS	GARDONS		
<b>Jours</b>	6	7	8	9	10	11	12
De 6h à 14h	THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	AIGOUAL
De 14h à 22h	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THERON
De 22h à 6h	AIGOUAL	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	CIGALOISES
<b>Jours</b>	13	14	15	16	17	18	19
De 6h à 14h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
De 14h à 22h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
De 22h à 6h	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS	GARDONS
<b>Jours</b>	20	21	22	23	24	25	26
De 6h à 14h	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	BRIGNOLO
De 14h à 22h	LE VIGAN	CIGALOISES	VIGANAISES	THEROND	LE VIGAN	AIGOUAL	VIGANAISES
De 22h à 6h	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	AIGOUAL	BRIGNOLO	CIGALOISES	LE VIGAN
<b>Jours</b>	27	28	29	30	31		
De 6h à 14h	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS		
De 14h à 22h	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS		
De 22h à 6h	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS	LES GARDONS		



# JANVIER 2023

## CALENDRIER DES GARDES SECTEUR ALES/Haute Vallée de la Cèze

RESPONSABLE SECTEUR: Monsieur MARTINEZ Julien Ambulances ARNAL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06H - 14H							1 ALYTIS
06H - 14H							NAVARRO
14H - 22H							FUMEL CEVENOLES
14H - 22H							ARNAL
22H - 6H	2	3	4	5	6	7	8
06H - 14H						ARNAL	ARNAL
06H - 14H	ALYTIS	ADM L	ADM L	ST HILAIRE	ALYTIS	ADM L	ALYTIS
14H - 22H	FUMEL	CHARMASSON	BUISSON	BUISSON	BUISSON	NAVARRO	CEVENOLES
14H - 22H	ROUSSEL	ROUSSEL	NAVARRO	NAVARRO	NAVARRO	ARNAL	ARNAL
22H - 6H	ARNAL	ARNAL	CHARMASSON	CHARMASSON	CHARMASSON	ARNAL	ARNAL
06H - 14H						14	15
06H - 14H						BUISSON	BUISSON
06H - 14H	ARNAL	BENZOUAOU	BENZOUAOU	BENZOUAOU	BUISSON	ARNAL	BENZOUAOU
14H - 22H	ROUSSEL	ROUSSEL	CHARMASSON	CHARMASSON	RISES	FUMEL	FUMEL
14H - 22H	ARNAL	PHILIPPE	PHILIPPE	PHILIPPE	4 SAISONS	4 SAISONS	RISES
22H - 6H	ARNAL	NAVARRO	VIGNE	VIGNE	VIGNE	CHARMASSON	PHILIPPE
06H - 14H						21	22
06H - 14H						DENIS	DENIS
06H - 14H	NAVARRO	FUMEL	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL	BUISSON	NAVARRO
14H - 22H	NAVARRO	VIGNE	NAVARRO	NAVARRO	VIGNE	FUMEL	ALYTIS
14H - 22H	RISES	ROUSSEL	4 SAISONS	4 SAISONS	ST HILAIRE	ALYTIS	ST HILAIRE
22H - 6H	CHARMASSON	CHARMASSON	CHARMASSON	CHARMASSON	ALYTIS	ALYTIS	BENZOUAOU
06H - 14H						28	29
06H - 14H						MEDI D'OC	MEDI D'OC
06H - 14H	ROUSSEL	ROUSSEL	NAVARRO	NAVARRO	MEDI D'OC	FUMEL	CHARMASSON
14H - 22H	PHILIPPE	PHILIPPE	ROUSSEL	ROUSSEL	MEDI D'OC	MEDI D'OC	MEDI D'OC
14H - 22H	VIGNE	VIGNE	NAVARRO	VIGNE	NAVARRO	NAVARRO	ADM L
22H - 6H	BENZOUAOU	BENZOUAOU	NAVARRO	BUISSON	MEDI D'OC	MEDI D'OC	MEDI D'OC
06H - 14H							
06H - 14H							
14H - 22H	NAVARRO	PHILIPPE					
14H - 22H	ROUSSEL	ROUSSEL					
14H - 22H	ALYTIS	ST HILAIRE					
22H - 6H	CHARMASSON	CHARMASSON					

# CALENDRIER DES GARDES SECTEUR ALES/Haute Vallée de la Cèze

FEVRIER 2023

RESPONSABLE SECTEUR: Monsieur MARTINEZ Julien Ambulances ARNAL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06H - 14H			1	2	3	4	5
06H - 14H			PHILIPPE	PHILIPPE	ROUSSEL	NAVARRRO	RIBES
14H - 22H			NAVARRRO	ST HILAIRE	ST HILAIRE	DENIS	NAVARRRO
14H - 22H			MEDI D'OC	MEDI D'OC	MEDI D'OC	BENZOUAQUI	DENIS
22H - 6H			VIGNE	BUISSON	CHARMASSON	FUMEL	BENZOUAQUI
	6	7	8	9	10	11	12
06H - 14H						ALYTIS	ST HILAIRE
06H - 14H	RIBES	ROUSSEL	NAVARRRO	ROUSSEL	ST HILAIRE	FUMEL	MEDI D'OC
14H - 22H	VIGNE	NAVARRRO	NAVARRRO	ST HILAIRE	ADML	ALYTIS	ALYTIS
14H - 22H	BENZOUAQUI	BUISSON	BUISSON	BUISSON	NAVARRRO	CEVENOLES	FUMEL
22H - 6H	PHILIPPE	PHILIPPE	CHARMASSON	CHARMASSON	BUISSON	4 SAISONS	PHILIPPE
	13	14	15	16	17	18	19
06H - 14H						NAVARRRO	ADML
06H - 14H	VIGNE	VIGNE	VIGNE	4 SAISONS	NAVARRRO	FUMEL	4 SAISONS
14H - 22H	ARNAL	ARNAL	ARNAL	BUISSON	BENZOUAQUI	BENZOUAQUI	BENZOUAQUI
14H - 22H	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL	FUMEL	NAVARRRO
22H - 6H	NAVARRRO	NAVARRRO	CHARMASSON	CHARMASSON	RIBES	RIBES	CHARMASSON
	20	21	22	23	24	25	26
06H - 14H						BENZOUAQUI	BENZOUAQUI
06H - 14H	ALYTIS	ALYTIS	VIGNE	VIGNE	VIGNE	RIBES	FUMEL
14H - 22H	BUISSON	BUISSON	NAVARRRO	ROUSSEL	ROUSSEL	FUMEL	CHARMASSON
14H - 22H	NAVARRRO	NAVARRRO	PHILIPPE	PHILIPPE	ARNAL	ALYTIS	ALYTIS
22H - 6H	CHARMASSON	CHARMASSON	CHARMASSON	CHARMASSON	4 SAISONS	4 SAISONS	MEDI D'OC
	27	28					
06H - 14H							
06H - 14H	BENZOUAQUI	BUISSON					
14H - 22H	ROUSSEL	ROUSSEL					
14H - 22H	PHILIPPE	VIGNE					
22H - 6H	NAVARRRO	NAVARRRO					

# CALENDRIER DES GARDES SECTEUR ALES/Haute Vallée de la Cèze

MARS 2023

RESPONSABLE SECTEUR: Monsieur MARTINEZ Julien Ambulances ARNAL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06H - 14H			1	2	3	4	5
06H - 14H			BUISSON	BUISSON	NAVARRO	CEVENOLES	CEVENOLES
14H - 22H			ROUSSEL	ROUSSEL	NAVARRO	ST HILAIRE	RIBES
14H - 22H			VIGNE	4 SAISONS	4 SAISONS	NAVARRO	NAVARRO
22H - 6H			NAVARRO	VIGNE	ADML	FUMEL	FUMEL
	6	7	8	9	10	11	12
06H - 14H						FUMEL	NAVARRO
06H - 14H	4 SAISONS	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL	ADML	ALYTIS
14H - 22H	MEDI 'OC	MEDI D'OC	MEDI D'OC	PHILIPPE	PHILIPPE	PHILIPPE	4 SAISONS
14H - 22H	ROUSSEL	ST HILAIRE	ST HILAIRE	ST HILAIRE	VIGNE	RIBES	RIBES
22H - 6H	PHILIPPE	PHILIPPE	4 SAISONS	BENZOUAQUI	BENZOUAQUI	BENZOUAQUI	BUISSON
	13	14	15	16	17	18	19
06H - 14H						MEDI D'OC	MEDI D'OC
06H - 14H	NAVARRO	PHILIPPE	NAVARRO	PHILIPPE	MEDI D'OC	ARNAL	BENZOUAQUI
14H - 22H	ROUSSEL	RIBES	RIBES	4 SAISONS	ROUSSEL	DENIS	ST HILAIRE
14H - 22H	NAVARRO	NAVARRO	NAVARRO	ROUSSEL	MEDI D'OC	MEDI D'OC	MEDI D'OC
22H - 6H	BUISSON	BUISSON	CHARMASSON	MEDI D'OC	MEDI D'OC	MEDI D'OC	CHARMASSON
	20	21	22	23	24	25	26
06H - 14H						DENIS	CEVENOLES
06H - 14H	PHILIPPE	ROUSSEL	4 SAISONS	RIBES	RIBES	BUISSON	CHARMASSON
14H - 22H	ST HILAIRE	ST HILAIRE	NAVARRO	VIGNE	VIGNE	ADML	ALYTIS
14H - 22H	ARNAL	ARNAL	BUISSON	BUISSON	BUISSON	BENZOUAQUI	BENZOUAQUI
22H - 6H	CHARMASSON	CHARMASSON	FUMEL	FUMEL	CHARMASSON	ALYTIS	CHARMASSON
	27	28	29	30	31		
06H - 14H							
06H - 14H	ROUSSEL	ST HILAIRE	ST HILAIRE	ST HILAIRE	ARNAL		
14H - 22H	VIGNE	PHILIPPE	NAVARRO	NAVARRO	ARNAL		
14H - 22H	BENZOUAQUI	NAVARRO	ROUSSEL	ROUSSEL	ROUSSEL		
22H - 6H	CHARMASSON	CHARMASSON	CHARMASSON	PHILIPPE	ARNAL		

# CALENDRIER DES GARDES - JANVIER 2023

## SECTEUR N° 5

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
							1
de 6h à 13h							LES ARENES
de 13h à 20h							LES ARENES
de 20h à 6h							RAOUX
	2	3	4	5	6	7	8
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	9	10	11	12	13	14	15
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	HEXAGONE	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	16	17	18	19	20	21	22
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	VIEUX PONT
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	23	24	25	26	27	28	29
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	HEXAGONE	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	30	31					
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER					
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE					
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX					

# CALENDRIER DES GARDES - FEVRIER 2023

## SECTEUR N° 5

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
de 6h à 13h			1 TILLIER	2 TILLIER	3 TILLIER	4 LA CHARTREUSE	5 LES ARENES
de 13h à 20h			HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTREUSE	LES ARENES
de 20h à 6h			RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	6	7	8	9	10	11	12
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	VIEUX PONT
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTREUSE	LES ARENES
de 20h à 6h	HEXAGONE	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	13	14	15	16	17	18	19
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTREUSE	LES ARENES
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	20	21	22	23	24	25	26
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTREUSE	LES ARENES
de 20h à 6h	HEXAGONE	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	27	28					
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER					
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE					
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX					



# CALENDRIER DES GARDES - MARS 2023

## SECTEUR N° 5

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1	2	3	4	5
de 6h à 13h			TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h			HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h			RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	6	7	8	9	10	11	12
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	HEXAGONE	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	13	14	15	16	17	18	19
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	20	21	22	23	24	25	26
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	LA CHARTRESUE	LES ARENES
de 20h à 6h	HEXAGONE	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX
	27	28	29	30	31		
de 6h à 13h	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER	TILLIER		
de 13h à 20h	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE	HEXAGONE		
de 20h à 6h	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX	RAOUX		

CALENDRIER DE GARDE 2023 SECTEUR 6				janv-23			
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
DE 6H-14H							NABAIS 1
DE 14H-22H							NABAIS NABAIS NABAIS
DE 22H-06H							NABAIS 8
DE 6H-14H	2	3	4	5	6	7	8
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 6H-14H	9	10	11	12	13	14	15
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 6H-14H	16	17	18	19	20	21	22
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 6H-14H	23	24	25	26	27	28	29
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 6H-14H	30	31					
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS					
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS					

**CALENDRIER DE GARDE 2023 SECTEUR 6**

**FEVRIER 2023**

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>	<b>samedi</b>	<b>dimanche</b>
DE 6H-14H			NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 14H-22H			NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H			NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
	<b>27</b>	<b>28</b>					
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS					
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS					
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS					



# CALENDRIER DE GARDE 2023 SECTEUR 6

mars-23

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
DE 6H-14H			NABAIS	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 14H-22H			INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 22H-06H			INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	INTER SANTE	NABAIS	INTER SANTE	INTER SANTE	INTER SANTE
	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS
	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31</b>		
DE 6H-14H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS		
DE 14H-22H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS		
DE 22H-06H	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS	NABAIS		

# CALENDRIER DES GARDES SECTEUR N° 7 BEAUGAIRE

Janvier-23

RESPONSABLE SECTEUR: AMBULANCES ASSISTANCE SERVICE M. Loïc CAZZULO

entreprise 1 AMBULANCES A.A.S  
entreprise 2 AMBULANCES JERRISE  
entreprise 3 BEAUGAIRE AMBULANCES

04.66.59.12.34  
04.66.59.56.28  
04.66.59.09.59

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

										AMBULANCES A.A.S	1
de 6h à 14h										AMBULANCES JERRISE	
de 14h à 22h											
de 22h à 6h											
	2	3	4	5	6	7	8				
de 6h à 14h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	
de 14h à 22h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	
de 22h à 6h											
	9	10	11	12	13	14	15				
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	
de 14h à 22h	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	BEAUGAIRE AMBULANCES	
de 22h à 6h											
	16	17	18	19	20	21	22				
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	
de 14h à 22h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	
de 22h à 6h											
	23	24	25	26	27	28	29				
de 6h à 14h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	
de 14h à 22h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	
de 22h à 6h											
	30	31									
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S									
de 14h à 22h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE									
de 22h à 6h											

# CALENDRIER DES GARDES SECTEUR N° 7 BEAUCAIRE

février-23

RESPONSABLE SECTEUR: AMBULANCES ASSISTANCE SERVICE M. Loïc CAZZULO  
 entreprise 1 AMBULANCES A.A.S 04.66.59.12.34  
 entreprise 2 AMBULANCES JERRISE 04.66.59.56.28  
 entreprise 3 BEAUCAIRE AMBULANCES 04.66.59.09.59

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

			1	2	3	4	5
de 6h à 14h			AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S
de 14h à 22h			AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE
de 22h à 6h							
	6	7	8	9	10	11	12
de 6h à 14h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES
de 14h à 22h	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES
de 22h à 6h							
	13	14	15	16	17	18	19
de 6h à 14h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE
de 14h à 22h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S
de 22h à 6h							
	20	21	22	23	24	25	26
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S
de 14h à 22h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE
de 22h à 6h							
	27	28					
de 6h à 14h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE					
de 14h à 22h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S					
de 22h à 6h							

# CALENDRIER DES GARDES SECTEUR N° 7 BEAUCAIRE

mars-23

RESPONSABLE SECTEUR: AMBULANCES ASSISTANCE SERVICE M. Loïc CAZZULO  
 entreprise 1 AMBULANCES A.A.S 04.66.59.12.34  
 entreprise 2 AMBULANCES JERRISE 04.66.59.56.28  
 entreprise 3 BEAUCAIRE AMBULANCES 04.66.59.09.59

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

			1	2	3	4	5
de 6h à 14h			AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE
de 14h à 22h			AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S
de 22h à 6h							
	6	7	8	9	10	11	12
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES
de 14h à 22h	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES	BEAUCAIRE AMBULANCES
de 22h à 6h							
	13	14	15	16	17	18	19
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S
de 14h à 22h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE
de 22h à 6h							
	20	21	22	23	24	25	26
de 6h à 14h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE
de 14h à 22h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S
de 22h à 6h							
	27	28	29	30	31		
de 6h à 14h	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S	AMBULANCES A.A.S		
de 14h à 22h	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE	AMBULANCES JERRISE		
de 22h à 6h							

**SAMU JANVIER 2023**

Date	6h/14h				14h/22h				22h/6h	
	Ter	NA	Sommieres	France	France	MONTAURY	NA	CA	NA	NA
Dimanche	1er	MONTAURY	A30	France	LA VAUNAGE	MONTAURY	BOUILLARGUES	MONTAURY	A30	
Lundi	2	A30	MONTAURY	BOUILLARGUES	MONTAURY	CENTRE	CIGALE	MONTAURY	NA	
Mardi	3	A30	MONTAURY	France	MONTAURY	OPPIDUM	CA	A30	MONTAURY	
Mercredi	4	A30	MONTAURY	MONTAURY	MONTAURY	LA VAUNAGE	JERRISE	A30	MONTAURY	
Jeudi	5	A30	MONTAURY	JERRISE	LA VAUNAGE	MONTAURY	JERRISE	CIGALE	MONTAURY	
Vendredi	6	CA	SERRANO	France	LA VAUNAGE	JERRISE	Grand Sud	NA	NEMAUSUS	
Samedi	7	NA	BOUILLARGUES	SERRANO	NA	NEMAUSUS	JERRISE	CIGALE	CA	
Dimanche	8	NA	BOUILLARGUES	SERRANO	NA	NEMAUSUS	JERRISE	A30	MONTAURY	
Lundi	9	MONTAURY	France	JERRISE	MONTAURY	OPPIDUM	JERRISE	A30	MONTAURY	
Mardi	10	BOUILLARGUES	CENTRE	JERRISE	MONTAURY	CIGALE	A30	MONTAURY	MONTAURY	
Mercredi	11	JERRISE	MONTAURY	A30	MONTAURY	LA VAUNAGE	JERRISE	MONTAURY	CA	
Jeudi	12	CIGALE	BOUILLARGUES	MONTAURY	MONTAURY	JERRISE	A30	MONTAURY	CIGALE	
Vendredi	13	MONTAURY	JERRISE	A30	MONTAURY	OPPIDUM	JERRISE	CIGALE	MONTAURY	
Samedi	14	CENTRE	MONTAURY	JERRISE	NEMAUSUS	OPPIDUM	SERRANO	NA	CA	
Dimanche	15	JERRISE	NA	NEMAUSUS	JERRISE	NA	MONTAURY	NA	MONTAURY	
Lundi	16	France	A30	MONTAURY	FRANCE	MONTAURY	LA VAUNAGE	MONTAURY	NEMAUSUS	
Mardi	17	CENTRE	MONTAURY	CIGALE	MONTAURY	MONTAURY	France	MONTAURY	NA	
Mercredi	18	France	A30	MONTAURY	France	BOUILLARGUES	MONTAURY	A30	MONTAURY	
Jeudi	19	CIGALE	A30	BOUILLARGUES	CA	MONTAURY	OPPIDUM	CENTRE	A30	
Vendredi	20	A30	MONTAURY	MONTAURY	OPPIDUM	MONTAURY	CA	France	A30	
Samedi	21	CENTRE	MONTAURY	SERRANO	OPPIDUM	CA	Grand Sud	CIGALE	NA	
Dimanche	22	BOUILLARGUES	France	NA	NA	JERRISE	Medical	CIGALE	MONTAURY	
Lundi	23	France	MONTAURY	MONTAURY	France	BOUILLARGUES	A30	MONTAURY	NEMAUSUS	
Mardi	24	CIGALE	BOUILLARGUES	MONTAURY	A30	MONTAURY	JERRISE	A30	MONTAURY	
Mercredi	25	France	MONTAURY	MONTAURY	CA	France	A30	MONTAURY	NA	
Jeudi	26	CIGALE	MONTAURY	France	JERRISE	A30	MONTAURY	CENTRE	MONTAURY	
Vendredi	27	MONTAURY	MONTAURY	France	A30	CA	MONTAURY	France	A30	
Samedi	28	SERRANO	A30	MONTAURY	JERRISE	NEMAUSUS	LA VAUNAGE	CIGALE	NEMAUSUS	
Dimanche	29	MONTAURY	SERRANO	NA	NA	CA	JERRISE	A30	NA	
Lundi	30	France	MONTAURY	A30	France	LA VAUNAGE	MONTAURY	MONTAURY	A30	
Mardi	31	CIGALE	BOUILLARGUES	A30	CENTRE	CA	MONTAURY	A30	NEMAUSUS	



SAMU FEVRIER 2023

		6h/14h		14h/22h		22h/6h			
Mercredi	1er	A30	JERRISE	MONTAURY	LA VAUNAGE	MONTAURY	France	A30	MONTAURY
Judi	2	BOUILLARGUES	CIGALE	JERRISE	CENTRE	MONTAURY	BOUILLARGUES	A30	MONTAURY
Vendredi	3	A30	MONTAURY	France	MONTAURY	LA VAUNAGE	France	CIGALE	NA
Samedi	4	CENTRE	JERRISE	MONTAURY	CA	NEMAUSUS	LA VAUNAGE	NA	A30
Dimanche	5	JERRISE	NA	France	NA	CA	JERRISE	A30	CA
Lundi	6	MONTAURY	France	A30	MONTAURY	France	OPPIDUM	NEMAUSUS	MONTAURY
Mardi	7	BOUILLARGUES	CENTRE	MONTAURY	MONTAURY	A30	CIGALE	A30	MONTAURY
Mercredi	8	MONTAURY	France	A30	OPPIDUM	France	JERRISE	A30	MONTAURY
Judi	9	CENTRE	CIGALE	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	A30	CIGALE	MONTAURY
Vendredi	10	MONTAURY	A30	France	MONTAURY	LA VAUNAGE	JERRISE	France	CIGALE
Samedi	11	SERRANO	JERRISE	MONTAURY	NEMAUSUS	OPPIDUM	JERRISE	CA	NA
Dimanche	12	SERRANO	BOUILLARGUES	JERRISE	NA	A30	JERRISE	CA	NA
Lundi	13	MONTAURY	France	MONTAURY	France	BOUILLARGUES	MONTAURY	NEMAUSUS	MONTAURY
Mardi	14	BOUILLARGUES	MONTAURY	CIGALE	MONTAURY	France	JERRISE	CA	MONTAURY
Mercredi	15	A30	MONTAURY	France	CA	OPPIDUM	MONTAURY	MONTAURY	NA
Judi	16	BOUILLARGUES	CIGALE	A30	MONTAURY	France	OPPIDUM	CENTRE	MONTAURY
Vendredi	17	A30	MONTAURY	France	CA	MONTAURY	OPPIDUM	France	CIGALE
Samedi	18	CENTRE	MONTAURY	CA	NEMAUSUS	JERRISE	NA	NA	CIGALE
Dimanche	19	France	NEMAUSUS	NA	NEMAUSUS	JERRISE	NA	CA	MONTAURY
Lundi	20	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	A30	MONTAURY	LA VAUNAGE	MONTAURY	NA
Mardi	21	BOUILLARGUES	MONTAURY	CIGALE	A30	MONTAURY	MONTAURY	A30	MONTAURY
Mercredi	22	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	OPPIDUM	MONTAURY	MONTAURY	A30	MONTAURY
Judi	23	BOUILLARGUES	MONTAURY	CIGALE	CA	A30	MONTAURY	CENTRE	A30
Vendredi	24	MONTAURY	JERRISE	CA	France	A30	MONTAURY	MONTAURY	CIGALE
Samedi	25	SERRANO	JERRISE	CA	LA VAUNAGE	NEMAUSUS	JERRISE	NA	Somnieres
Dimanche	26	BOUILLARGUES	SERRANO	A30	MONTAURY	NEMAUSUS	NA	CIGALE	NA
Lundi	27	MONTAURY	France	A30	BOUILLARGUES	France	MONTAURY	MONTAURY	A30
Mardi	28	CENTRE	BOUILLARGUES	MONTAURY	CIGALE	CA	France	A30	MONTAURY

SAMU MARS 2023

Date	6h/14h			14h/22h			22h/6h	
Mercredi	Ter	MONTAURY	A30	MONTAURY	LA VAUNAGE	France	A30	MONTAURY
Jeudi	2	BOUILLARGUES	MONTAURY	MONTAURY	BOUILLARGUES	France	A30	MONTAURY
Vendredi	3	MONTAURY	A30	MONTAURY	LA VAUNAGE	France	CIGALE	MONTAURY
Samedi	4	CENTRE	MONTAURY	CA	LA VAUNAGE	NEMAUSUS	NA	CIGALE
Dimanche	5	France	NA	NA	JERRISE	MONTAURY	CA	NA
Lundi	6	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	A30	OPPIDUM	CA	MONTAURY
Mardi	7	BOUILLARGUES	JERRISE	CENTRE	France	MONTAURY	A30	MONTAURY
Mercredi	8	JERRISE	MONTAURY	CA	A30	OPPIDUM	CA	MONTAURY
Jeudi	9	JERRISE	CENTRE	France	A30	MONTAURY	A30	MONTAURY
Vendredi	10	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	A30	LA VAUNAGE	France	MONTAURY
Samedi	11	SERRANO	JERRISE	OPPIDUM	NEMAUSUS	JERRISE	CIGALE	Sommiteres
Dimanche	12	SERRANO	BOUILLARGUES	NA	JERRISE	MONTAURY	CA	NA
Lundi	13	France	MONTAURY	France	MONTAURY	OPPIDUM	MONTAURY	NA
Mardi	14	BOUILLARGUES	CENTRE	MONTAURY	BOUILLARGUES	France	MONTAURY	A30
Mercredi	15	France	MONTAURY	France	MONTAURY	LA VAUNAGE	MONTAURY	A30
Jeudi	16	CIGALE	BOUILLARGUES	MONTAURY	A30	OPPIDUM	MONTAURY	A30
Vendredi	17	A30	MONTAURY	CA	MONTAURY	LA VAUNAGE	CIGALE	MONTAURY
Samedi	18	CENTRE	MONTAURY	LA VAUNAGE	NEMAUSUS	CA	NA	CIGALE
Dimanche	19	France	JERRISE	NA	NEMAUSUS	JERRISE	A30	NA
Lundi	20	MONTAURY	A30	MONTAURY	JERRISE	OPPIDUM	MONTAURY	CIGALE
Mardi	21	MONTAURY	A30	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	MONTAURY	NA
Mercredi	22	MONTAURY	A30	OPPIDUM	BOUILLARGUES	CA	MONTAURY	NA
Jeudi	23	A30	MONTAURY	JERRISE	MONTAURY	LA VAUNAGE	CENTRE	NA
Vendredi	24	France	MONTAURY	France	JERRISE	MONTAURY	MONTAURY	A30
Samedi	25	SERRANO	Grand Sud	OPPIDUM	NEMAUSUS	CA	CIGALE	NEMAUSUS
Dimanche	26	BOUILLARGUES	SERRANO	NEMAUSUS	NA	JERRISE	NEMAUSUS	NA
Lundi	27	France	MONTAURY	France	MONTAURY	LA VAUNAGE	MONTAURY	A30
Mardi	28	BOUILLARGUES	France	MONTAURY	CIGALE	A30	MONTAURY	A30
Mercredi	29	France	A30	France	BOUILLARGUES	MONTAURY	MONTAURY	A30
Jeudi	30	BOUILLARGUES	France	CIGALE	MONTAURY	CA	CENTRE	MONTAURY
Vendredi	31	A30	MONTAURY	France	MONTAURY	MONTAURY	SERRANO	MONTAURY

# CALENDRIER DES GARDES

## JANVIER 2023

SECTEUR N°10

Responsable du secteur Franck DEFONTE 06.20.94.52.60

Heures / Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Semaine</b>							1
De 6h à 14h00							VANGHOH ABYSSES
De 14h à 22h00							VANGHOH
De 22 h à 06h00							8
<b>Semaine</b>	2	3	4	5	6	7	
De 6h à 14h00	MONDIAL	ABC	MONDIAL	DU MOULIN	MONDIAL	ABC	MONDIAL
De 14h à 22h00	LUPI	LUPI	ST GILLES	ABYSSES	LUPI	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	AMBU 30	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI
<b>Semaine</b>	9	10	11	12	13	14	15
De 6h à 14h00	LUPI	ABC	MONDIAL	DU MOULIN	DU MOULIN	MONDIAL	MIDI
De 14h à 22h00	MONDIAL	DU MOULIN	ST GILLES	LUPI	MONDIAL	ABYSSES	ABUSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	SOLEIL	SOLEIL	MIDI	MIDI	AMBU 30	AMBU 30
<b>Semaine</b>	16	17	18	19	20	21	22
De 6h à 14h00	MONDIAL	AMBU 30	DU MOULIN	MONDIAL	MONDIAL	ABC	ABC
De 14h à 22h00	LUPI	LUPI	MONDIAL	ST GILLES	DU MOULIN	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	AMBU 30	MIDI	MIDI	MIDI	MONDIAL	MIDI
<b>Semaine</b>	23	24	25	26	27	28	29
De 6h à 14h00	ST GILLES	DU MOULIN	DU MOULIN	DU MOULIN	DU MOULIN	MONDIAL	AMBU 30
De 14h à 22h00	MONDIAL	ABC	DU MOULIN		MONDIAL	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	MIDI	ABYSSES	MIDI	ABYSSES	MIDI	MIDI
<b>Semaine</b>	30	31					
De 6h à 14h00	MONDIAL	DU MOULIN					
De 14h à 22h00	ST GILLES	LUPI					
De 22 h à 06h00	DUMAS	MIDI					



# CALENDRIER DES GARDES

## FEVRIER 2023

SECTEUR N°10

responsable du secteur Franck DEFONTE 06.20.94.52.60

Heures	Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Semaine</b>				1	2	3	4	5
De 6h à 14h00				MONDIAL	MONDIAL LUPI	MONDIAL DU MOULIN	ABC ABYSSES	MONDIAL ABYSSES
De 14h à 22h00				MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	VANGHOH
De 22 h à 06h00	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Semaine</b>								
De 6h à 14h00	MONDIAL	DU MOULIN	MONDIAL	ABC	ABC	MONDIAL	MONDIAL	VANGHOH
De 14h à 22h00	LUPI	LUPI	DU MOULIN	LUPI	MONDIAL	MONDIAL	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	SOLEIL	SOLEIL	MIDI	MIDI	MIDI	AMBU 30	AMBU 30
<b>Semaine</b>								
De 6h à 14h00	AMBU 30	AMBU 30	MONDIAL	DU MOULIN	MONDIAL	MONDIAL	DU MOULIN	DU MOULIN
De 14h à 22h00	MONDIAL		ST GILLES		ABC	ABC	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	VANGHOH
<b>Semaine</b>								
De 6h à 14h00	MONDIAL	ABC	DU MOULIN	DU MOULIN	DU MOULIN	MONDIAL	MONDIAL	VANGHOH
De 14h à 22h00	LUPI		DU MOULIN			ST GILLES	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00	DUMAS	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	AMBU 30	AMBU 30
<b>Semaine</b>								
De 6h à 14h00	ST GILLES	LUPI						
De 14h à 22h00	MONDIAL							
De 22 h à 06h00	DUMAS	MIDI						

# CALENDRIER DES GARDES

## MARS 2023

SECTEUR N°10

Responsable du secteur Franck DEFONTE 06.20.94.52.60

Heures	Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Semaine								
De 6h à 14h00				1 MONDIAL	2 AMBU 30	3 MONDIAL	4 MONDIAL	5 ABC
De 14h à 22h00				ST GILLES	LUPI	DU MOULIN	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00				MIDI	MIDI	MIDI	VANGHOH	VANGHOH
Semaine		6	7	8	9	10	11	12
De 6h à 14h00		MONDIAL	ABC	DU MOULIN	DU MOULIN	DU MOULIN	MONDIAL	VANGHOH
De 14h à 22h00		LUPI	AMBU 30	MONDIAL	ST GILLES	MONDIAL	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00		DUMAS	SOLEIL	SOLEIL	MIDI	AMBU 30	MIDI	AMBU 30
Semaine		13	14	15	16	17	18	19
De 6h à 14h00		AMBU 30	AMBU 30	MONDIAL	MONDIAL	MONDIAL	ABC	DU MOULIN
De 14h à 22h00		LUPI	DU MOULIN	DU MOULIN	ST GILLES	DU MOULIN	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00		DUMAS	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	VANGHOH	VANGHOH
Semaine		20	21	22	23	24	25	26
De 6h à 14h00		ST GILLES	ABC	DU MOULIN	DU MOULIN	ABC	MONDIAL	VANGHOH
De 14h à 22h00		MONDIAL	ABYSSES	MONDIAL	ABYSSES	MONDIAL	ABYSSES	ABYSSES
De 22 h à 06h00		DUMAS	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	LUPI
Semaine		27	28	29	30	31		
De 6h à 14h00		MONDIAL	DU MOULIN	MONDIAL	DU MOULIN	MONDIAL		
De 14h à 22h00		LUPI	ABYSSES	ST GILLES	ABYSSES	ABC		
De 22 h à 06h00		DUMAS	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI		

Prefecture du Gard

30-2022-12-28-00001

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation du projet de contournement ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et au classement de la future voirie en route express.

Nîmes, le **28 DEC. 2022**

**Communes de NÎMES, MILHAUD et CAVEIRAC**

**Projet de contournement Ouest de Nîmes  
sur le territoire des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, porté par la direction  
régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie**

**Arrêté n° 30-2022-12-**

Portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation du projet de contournement Ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac ;
- à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac ;
- au classement de la future voirie en route express.

**La préfète du Gard,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Vu** le décret du 17 février 2021 portant nomination de Madame Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;

**Vu** l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

**Vu** le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sud Gard ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Milhaud ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de la commune de Caveirac ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2017-08-24-007 tirant le bilan de la concertation publique sur le projet de contournement ouest de Nîmes, en date du 24 août 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2019-03-04-002 du 4 mars 2019 portant prise en considération du projet de contournement ouest de Nîmes ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Caveirac en date du 20 janvier 2022, sur le projet de contournement ouest de Nîmes ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Milhaud en date du 27 janvier 2022, sur le projet de contournement ouest de Nîmes ;

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, dans sa séance du 13 octobre 2022 ;

**Vu** le dossier d'enquête publique unique déposé par le ministre de la transition écologique et solidaire représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, comprenant notamment :

- le dossier de la procédure de déclaration d'utilité publique constitué conformément à l'article R. 112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :
  - la notice explicative,
  - le plan de situation,
  - le plan général des travaux
  - les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
  - l'appréciation sommaire des dépenses,
- le dossier de la procédure de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, constitué conformément aux articles L. 153-54 à L. 153-59 et R. 153-13 et R. 153-14 du code de l'urbanisme :
  - les dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac,
  - le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées,
  - les documents annexes,
- le dossier de la procédure de classement en route express constitué conformément à l'article R.151-3 du code de la voirie routière :
  - un plan général de la route indiquant les limites entre lesquelles le caractère de route express doit lui être conféré ;
  - l'indication des dispositions prévues pour l'aménagement des points d'accès à la route express et pour le rétablissement des communications ;
  - la liste des catégories de véhicules ou d'usagers auxquelles tout ou partie de la route express seront en permanence interdits.

**Vu** l'étude d'impact, jointe au dossier d'enquête unique, insérée sur le site <https://www.demarches-simplifiées.fr/> ;

**Vu** l'avis de l'autorité environnementale en date du 21 juillet 2022 ;

**Vu** la réponse de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie ;

**Vu** le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées qui s'est déroulée en préfecture du Gard le 16 décembre 2022 en application des articles L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme, joint au dossier d'enquête publique unique avec ses annexes ;

**Vu** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard pour l'année 2022 ;

**Vu** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard pour l'année 2023 ;

**Vu** la décision n°E22000076/30 du 2 septembre 2022 du président du tribunal administratif de Nîmes désignant une commission d'enquête ;

**Considérant** que la commission d'enquête a été consultée les 9 novembre et 12 décembre 2022 sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

**Considérant** qu'il peut être procédé à une enquête publique unique, l'une des enquêtes requises étant soumises à l'article L. 123-2 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

En vue de la réalisation du projet de contournement Ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, il sera procédé à une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, et au classement de la future voirie en route express, sur le territoire des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, d'une durée de 32 jours consécutifs :

**du lundi 6 février 2023, à 9 heures, au jeudi 9 mars 2023, à 17 heures.**

### **ARTICLE 2** :

Cette enquête porte sur le projet de contournement ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac.

Le projet soumis à enquête publique vise ainsi des objectifs multiples :

- Améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours :
  - Sur un nouvel axe vers et depuis l'A9
  - Sur les voiries locales rendues à leur usage
- Mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire :
  - Améliorer la lisibilité des itinéraires
  - Favoriser l'intermodalité
- Améliorer le cadre de vie :
  - Des riverains de l'actuelle RN 106
  - Des usagers par l'amélioration des entrées de ville
  - Des habitants des futurs quartiers en créant des dessertes adaptées.

Le projet consiste en un aménagement à 2x2 voies avec bandes d'arrêt d'urgence, en tracé neuf sur environ 12 km entre la RN106 au nord et l'autoroute A9 au sud, prolongé par un barreau de liaison jusqu'à la route nationale 113, situé à l'ouest de la zone urbaine de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac.

L'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats est la préfète du Gard.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique :

- la déclaration d'utilité publique de la réalisation du projet du contournement Ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac ;
- le classement de la future voirie en route express.

seront prononcés par arrêté ministériel.

### **ARTICLE 3 :**

Il est constitué pour l'enquête publique une commission d'enquête composée comme suit :

#### **Président :**

Monsieur Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale, en retraite.

#### **Membres titulaires :**

Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, consultante en ingénierie culturelle, en retraite,

Monsieur Philippe GRAILHE, officier de la Gendarmerie Nationale, en retraite.

### **ARTICLE 4 :**

La mairie de Nîmes – services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux :

**Mairie de Nîmes, services techniques** - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9  
du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

**Mairie de Milhaud** – 1, rue Pierre Guérin – 30540 Milhaud  
les lundis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30  
et les mardis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

**Mairie de Caveirac** - Place du Château 30820 Caveirac  
les lundis de 9 heures à 17 heures (sans interruption)  
les mardis, mercredis, jeudis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures  
les vendredis de 8 heures à 12 heures.

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de chacune des mairies, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique unique, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4380>

#### **ARTICLE 5 :**

L'avis d'ouverture d'enquête publique unique portant les indications mentionnées à l'article R. 123-11 du code de l'environnement reproduites dans le présent arrêté d'ouverture d'enquête publique unique, sera publié en caractères apparents par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, sur le territoire des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette mesure de publicité sera certifié par chacun des maires des communes concernées à l'issue de l'enquête publique ; le certificat sera ensuite transmis sans délai à la préfète du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères 30045 Nîmes cedex 9.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procède à l'affichage de l'avis d'enquête au public sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et sauf impossibilité matérielle justifiée, en un lieu situé au voisinage du projet.

L'affichage de l'avis d'enquête, visible et lisible depuis la voie publique, doit être conforme aux caractéristiques et dimensions prévues par l'arrêté du 9 septembre 2021 (format A2 comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations prévues à l'article R. 123-9 du code de l'environnement, en caractères noirs sur fond jaune) tel que mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

L'avis d'ouverture d'enquête publique sera publié, à la demande des services préfectoraux, dans trois journaux locaux ou régionaux du département du Gard, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Un exemplaire de chacune des parutions sera annexé au dossier d'enquête.

L'avis d'enquête sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

#### **ARTICLE 6 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique du projet de contournement ouest de Nîmes, sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, et sur le classement de la future voirie en route express pourront être, par toute personne intéressée, soit :

1/ Consignées sur le **registre d'enquête publique** ouvert à cet effet au siège de l'enquête et dans les communes concernées, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. (un registre format « papier » pour chaque commune) :



**Mairie de Nîmes, services techniques** - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9  
du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

**Mairie de Milhaud** - 1 rue Pierre Guérin – 30540 Milhaud  
les lundis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30  
et les mardis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

**Mairie de Caveirac** - Place du Château 30820 Caveirac  
les lundis de 9 heures à 17 heures (sans interruption)  
les mardis, mercredis, jeudis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures  
les vendredis de 8 heures à 12 heures

Celles-ci seront annexées au registre d'enquête dématérialisé de manière régulière.

2/ Adressées par correspondance, à l'attention de la commission d'enquête sur le projet de contournement ouest de Nîmes domicilié à la mairie de Nîmes, services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

Celles-ci seront annexées au registre d'enquête de manière régulière.

3/ Consignées, pendant la durée de l'enquête publique, sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre directement ses observations et propositions, ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4380>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-4380@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4380@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4380> donc visibles par tous.

5/ Communiquées, par voies écrite ou orale, à la commission d'enquête, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, aux adresses, jours et heures suivants :

**Mairie de Nîmes, services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes :**

le lundi 6 février 2023, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)

le mardi 21 février 2023, de 9 heures à 12 heures

le jeudi 9 mars 2023, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

**Mairie de Milhaud, - 1 rue Pierre Guérin – 30540 Milhaud**

le mercredi 8 février 2023, de 9 heures à 12 heures

le samedi 18 février 2023, de 9 heures à 12 heures

le mardi 7 mars 2023, de 16 heures à 19 heures.

**Mairie de Caveirac, - Place du Château - 30820 Caveirac**

le mardi 7 février 2023, de 9 heures à 12 heures

le samedi 25 février 2023, de 9 heures à 12 heures

le lundi 6 mars 2023, de 16 heures à 19 heures.

Ne seront prises en compte que les observations portant sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et sur le classement de la future voirie en route express qui seront formulées du **lundi 6 février 2023, à 9 heures , au jeudi 9 mars 2023, à 17 heures.**

6/ L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 7 :**

Toute personne peut également s'adresser à Monsieur François GHIONE, chef de division à la DREAL Occitanie – 520, allée Henry II de Montmorency, CS 69007 – 34064 Montpellier Cedex 02 – par téléphone au 04.34.46.66.84 ou mail [francois.ghione@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.ghione@developpement-durable.gouv.fr) aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

**ARTICLE 8 :**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le président de la commission d'enquête. (art. R 123-18 du code environnement).

**ARTICLE 9 :**

La commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies (art. R 123-19 du code environnement).

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables à la déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, et au classement de la future voirie en route express.

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique, le président de la commission d'enquête transmettra à la préfète du Gard l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande de la commission d'enquête par la préfète, après avis du responsable du projet.

## **ARTICLE 10 :**

Dès leur réception en préfecture, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis aux maires de Nîmes, Milhaud et Caveirac, ainsi qu'au directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie. Une copie de ces documents sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les locaux de chacune des mairies (art. R 123-21 du code environnement).

Un exemplaire du rapport, accompagné de l'avis et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera également laissé à la disposition du public, en préfecture du Gard et sur le site internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

## **ARTICLE 11 :**

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, le maire de la commune de Nîmes, le maire de la commune de Milhaud, le maire de la commune de Caveirac, et le président de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète,



Marie-Françoise LECAILLON

Prefecture du Gard

30-2022-12-29-00003

AP de délégation de signature confiant la suppléance du poste de Mme la préfète du Gard au sous-préfet d'Alès pour le 04 janvier 2023 de 6h à 22h

## Arrêté

**confiant la suppléance du poste de Mme Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard  
du mercredi 4 janvier 2023 de 6h00 à 22h00**

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

**Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 17 février 2021 nommant **Mme Marie-Françoise LECAILLON**, préfète du Gard ;

**Vu** le décret du 20 juin 2018 nommant **M. Jean RAMPON**, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Alès ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

## ARRETE

**Article 1er :** **M. Jean RAMPON**, en sa qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Alès, est chargé d'assurer la suppléance du poste de **Mme Marie-Françoise LECAILLON**, préfète du Gard, pour la période du mercredi 4 janvier 2023 de 6h00 à 22h00.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée, à ce titre, à **M. Jean RAMPON** en toutes matières relevant des attributions de la représentante de l'État dans le département du Gard à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

**Article 4 :** **Mme Marie-Françoise LECAILLON**, préfète du Gard, et **M. Jean RAMPON**, sous-préfet désigné pour sa suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le 29/12/2022

La préfète,

**SIGNE**

**Marie-Françoise LECAILLON**